

**EPCI DU BASSIN DE LANDRES**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**du 05 FEVRIER 2015**

L'an deux mille quinze, le mercredi cinq février à vingt heures au Foyer Municipal de Mercy le Bas, le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

**COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :**

Etaient présents :

Commune d'AVILLERS : Mme CAPELLINI  
Commune de BOULIGNY : MM. KINTZINGER, DONETTI, RIGOLET, FISCHESSE, BERNARDI  
Commune de DOMPRIX : M. FISCHESSE  
Commune de JOUDREVILLE : M. LEON  
Commune de LANDRES : M. CECCATO  
Commune de MERCY LE BAS : MM. PEDESINI, KOSINSKI  
Commune de PIENNES : MM. MARIUZZO, COUJOUR, MARASSE, MAZZOCCO  
Commune de TRIEUX : MM. GOURY, MASCELLI, MIRJOLET, SABBA  
Commune de TUCQUEGNIEUX : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, GAYCHET, FRETTE, CARLI

Etaient représentés :

Commune de BOULIGNY : M. BRUSCO représentée par Mme KINTZINGER  
Commune de JOUDREVILLE : Mme CROCIATI représentée par M. LEON  
Commune de PIENNES : Mme TYL représentée par M. MARASSE

Etaient absents (excusés) :

Commune de MAIRY-MAINVILLE : M. KUEN  
Commune de XIVRY-CIRCOURT : M. SCHNEIDER

Secrétaire de séance : Mme KOSINSKI

**DEPARTEMENT :**  
Meurthe-et-Moselle

**ARRONDISSEMENT :**  
Briey

**CANTON :**  
Audun le Roman

Délégués en exercice : 29

Présents : 24

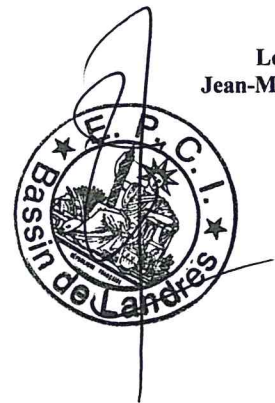
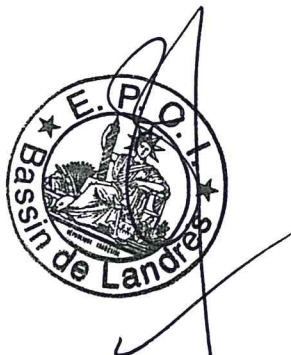
Votants : 27

Le Président certifie que le Conseil  
Communautaire a été convoqué le  
28/01/2015

Date de publication : 06/02/2015

Envoi en Sous-Préfecture : 06/02/2015

**Le Président**  
**Jean-Marc LEON**



**Le Président**  
**Jean-Marc LEON**

**OBJET : Convention d'adhésion prévention et santé au travail 2015 - 2017**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'adhésion prévention et santé au travail présentée par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle,

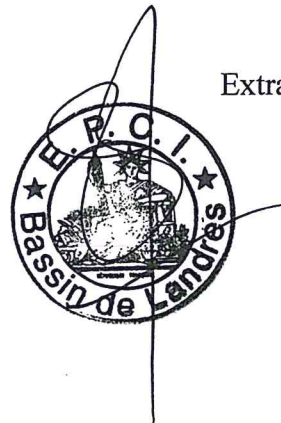
Considérant les missions contenues dans cette convention :

- Conditions et organisation du travail
- Hygiène et sécurité
- Adaptation, aménagement des postes
- Protection des agents
- Accompagnement psychosocial des agents
- Information sanitaire,

Monsieur le Président propose que soit adoptée cette convention au regard des obligations auxquelles doit faire face la collectivité.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Accepte cette convention d'adhésion prévention et santé au travail pour la période 2015-2017.
- Autorise le Président à signer la convention.



Extrait certifié conforme,  
Le Président  
Jean-Marc LEON